

CURATIM IC 4

Produit de traitement du bois liquide et diluable dans l'eau destiné au traitement préventif et curatif des bois contre l'action des insectes xylophages.

Usage

Description

CURATIM IC 4 est un produit de traitement concentré en phase aqueuse, destiné au traitement préventif et curatif, par pulvérisation et injection, des bois de charpente et d'ossature contre l'action des insectes à larves xylophages et les termites.

CURATIM IC 4 est livré en concentré et doit être dilué dans de l'eau.

CURATIM IC4 est certifié CTB-P+ conformément aux caractéristiques des produits de traitement préventif et curatif des bois en œuvre à usage professionnel.

- Certificat CTB-P+ N° 502-19-2152. Le titulaire de la certification est la société Q-chem.

CURATIM IC4 est autorisé selon le règlement des produits biocides (UE) n°528/2012.

- AMM n° FR-2019-017-2.

Domaine d'utilisation

A usage professionnel uniquement.

CURATIM IC 4 assure la protection des bois de construction de type charpente intérieure (bois sous abri sans risque de réhumidification) ou ossature bois intérieur.

Il ne peut être appliqué que sur des bois nus (sans finition).

Le CURATIM IC 4 a une efficacité :

- Préventive contre les insectes à larves xylophages (capricornes des maisons, vrillettes) et les termites
- Curative contre les insectes à larves xylophages (capricornes des maisons, lyctus, vrillettes).

L'efficacité préventive du CURATIM IC 4 a été établie suivant la norme EN599 (Durabilité du bois : Critères de performance des produits préventifs de préservation des bois à partir d'essais biologiques) afin de pouvoir garantir une protection du bois contre les risques biologiques de la classe d'emploi 1 telle que définie dans la norme EN335, à partir des essais normalisés :

- Norme EN46 déterminant l'efficacité préventive contre les larves récemment écloses d'*Hylotrupes bajulus*.
- Norme EN118 déterminant l'efficacité préventive contre les termites de genre *Reticulitermes*.

L'efficacité curative du CURATIM IC 4 a été établie suivant la norme EN 14128 (Durabilité du bois : Critères de performance de produits curatifs de préservation du bois à partir d'essais biologiques) à partir des essais normalisés :

- Norme EN1390 déterminant l'action curative contre les larves d'*hylotrupes bajulus* (Linnaeus) - Méthode de laboratoire.

CURATIM IC 4

- Norme EN370 déterminant l'efficacité curative contre l'émergence d'anobium.

Ces essais d'efficacité ont été effectués après une épreuve de vieillissement accéléré EN73 (épreuve d'évaporation).

Modalités d'utilisation

Préparation de la solution prête à l'emploi

Concentration d'emploi : 4% v/v

Agiter le concentré avant utilisation. Diluer 5 litres de CURATIM IC 4 dans 120 litres d'eau pour obtenir 125 L de solution à 4%.

Utiliser la totalité du bidon de Curatim IC4, soit 25 litres dans 600 litres d'eau pour obtenir 625 litres de solution à 4%.

Le CURATIM IC 4 est miscible dans l'eau en toutes proportions. La solution s'homogénéise par légère agitation.

Conditions d'application

- Humidité des bois entre 8 et 18%
- Température : supérieure à 5°C
- Eviter toute application sur bois gelé ou givré.

Pour un traitement préventif

Application par pulvérisation à basse pression en l'ensemble des surfaces en 1 ou 2 passages.

Pour réaliser un traitement efficace, CURATIM IC 4 doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que les coupes et les extrémités. Il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées.

Rendement : 200 ml/m² ou 1 L de solution prête à l'emploi pour 5 m²

Pour un traitement curatif

Application par injection en profondeur puis par pulvérisation à basse pression en 2 ou 3 passages en insistant sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis.

Etape 1 : Travaux préliminaires :

Déterminer au préalable la limite de propagation de l'infestation par les insectes. Dégager les planchers et les habillages en bois pour vérifier les solives et les poutres. Les parties du bois détruites par les insectes doivent être retirées. Les parties affaiblies dans leur section doivent être consolidées par des pièces de bois supplémentaires traitées préventivement si nécessaire ou par d'autres matériaux, ou éventuellement remplacées.

Les morceaux de bois infestés qui ont été retirés doivent immédiatement être mis de côté dans un endroit sécurisé, puis éliminés selon le règlement en vigueur.

CURATIM IC 4

Les galeries apparentes sur les bois restant doivent être brossées à fond et les autres surfaces nettoyées.

Les traces de peintures anciennes et de saleté doivent également être éliminées avant le traitement pour assurer un traitement de qualité.

Etape 2 : Traitement par injection :

Les pièces de fortes sections (chevron, bastaings, etc.) attaquées doivent être traités par injection. Les trous d'injection sont remplis plusieurs fois à l'aide d'un équipement adapté.

Le traitement par injection est toujours combiné avec un traitement par pulvérisation.

Le taux d'application de l'injection est de 150 L de produit prêt-à-l'emploi par m3 de bois traité.

Etape 3 : Traitement par pulvérisation :

Les bois préparés doivent être généreusement traités par pulvérisation avec la solution de CURATIM IC 4 en au moins 2 passages. La 2^{ème} pulvérisation peut être effectuée immédiatement après pénétration du produit de traitement du 1^{er} passage.

Rendement : 300 ml/m2 ou 1 L de solution prête à l'emploi pour 3,3 m2

Attention : Pour les lieux et objets classés monuments historiques, des règles spéciales concernant la lutte contre les infestations d'insectes peuvent s'appliquer.

Respecter les normes et DTU en vigueur

Temps de séchage

De 24 à 72 heures.

Les temps de séchage varient en fonction des conditions de température et d'humidité, et de l'essence des bois.

Les lieux traités ne doivent pas être réoccupés avant séchage complet du produit.

Le bois traité peut recevoir une finition.

Nettoyage du matériel

Rincer le matériel et les équipements (produit non séché) à l'eau.

Précaution d'emploi

Ventiler le local où le produit est utilisé. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

En cas de pulvérisation en milieu confiné, se protéger les voies respiratoires à l'aide d'un masque à cartouche filtrante contre les vapeurs de solvants organiques de type A1 ou A2.

Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques. Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. Lors de l'application, veillez à éviter les éclaboussures sur les vêtements et la peau.

Porter des gants résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit et du bois traité.

CURATIM IC 4

Porter une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application par pulvérisation. Se protéger les yeux des éclaboussures.

Ne pas toucher, ni marcher dans les matériaux renversés. Essuyer les coulures après application du produit.

Les bois ne doivent pas être infestés par des champignons.

Tous usinage du bois après traitement nécessite un nouveau traitement.

Pour une application en extérieur, le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé par une bâche. Attendre le séchage complet du bois traité avant de retirer la bâche.

Aucun traitement insecticide n'est efficace sur un bois déjà contaminé par des insectes de bois frais (exemple Sirex).

Ne pas appliquer le produit sur du bois qui peut entrer en contact avec les denrées alimentaires. Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits de traitement.

Vider soigneusement les emballages et les rendre inutilisables. Ne pas se débarrasser du produit dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou tout autre environnement extérieur.

Se référer aux informations disponibles dans la Fiche de Données de Sécurité du produit et aux recommandations de la note intitulée « Produits de Traitement du Bois » de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité, 65 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris, France, Téléphone : +33 1 40 44 30 00).

Description du produit

Aspect : liquide

Couleur : jaune clair

Solvant : eau

Densité : env. 1,035 g/ml

Odeur : odeur caractéristique

Point d'éclair : non inflammable

pH : env. 7

Matière active : Permethrine 6,493%

Conditionnement : 25 L ou 5 L ou bidon pré-dosé de 60 l à compléter

Stockage

Conserver le produit dans les emballages d'origine hermétiquement fermés et hors de la portée des personnes non autorisées, en particulier des enfants.

Ne pas stocker en présence de denrées alimentaires.

Respecter la réglementation concernant la protection de l'environnement.

Conservation : 24 mois en emballage fermé d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

CURATIM IC 4

Dans le cas où la solution de traitement prête à l'emploi est susceptible d'être stockée, il est recommandé l'ajout d'un agent de conservation en pot (nous consulter).

Remarques générales

Lire la fiche de données de sécurité du produit.

Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non - efficacité du traitement. Le produit de traitement contient des substances actives biocides pour le traitement curatif contre les insectes xylophages. N'utiliser qu'aux endroits où la protection des bois est nécessaire.

Une utilisation abusive peut porter atteinte à la santé et à l'environnement.

Eviter le contact avec les animaux domestiques, en particulier les chats, avec les surfaces traitées. Les pyréthrinoïdes et les pyréthrines peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation).

Le produit ne peut être utilisé que par des personnes compétentes et expérimentées dans le domaine de la protection du bois.

Lors de l'utilisation, porter des vêtements de protections appropriés, des gants et des lunettes de protection.

Ne pas boire, manger et fumer pendant le travail.

Après le travail, laver soigneusement les mains et le visage à l'eau respectivement avec un détergent approprié.

Lors de l'utilisation respecter en particulier les consignes de sécurité mentionnées sur l'emballage.

Toute utilisation pour un usage non conforme à nos préconisations est strictement déconseillée.

Il convient de respecter les précautions habituelles relatives à l'emploi des produits de préservation du bois.

Pour limiter les risques sur les personnes et l'environnement, suivez ces instructions :

- Toujours respecter les précautions standards hygiéniques.
- Porter des équipements de protection individuelle.
- Prévoir une ventilation adéquate.
- Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit.
- Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail.
- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas vider dans les égouts. Eviter le rejet dans le sol. Eliminer les déchets dans un site agréé.
- Ne pas mélanger avec d'autres composants.
- Ne pas traiter les bois destinés au contact direct avec les denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser en cas de présence de personnes ou d'animaux domestiques.
- Respecter les directives relatives à la protection de la nappe phréatique, des eaux de surface et de l'environnement en générale.

Ces informations ainsi que nos conseils techniques donnés par écrit, oral ou au cours de tests correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Leur but est d'informer sur nos produits et leur emploi, mais pas de garantir certaines propriétés des produits ou leur aptitude à un certain emploi. Elles ne représentent ni un mode d'emploi exhaustif, ni une garantie de qualité ou de durabilité. D'éventuels droits de propriété de tiers doivent être pris en considération.

CURATIM IC 4

L'utilisation de nos produits sur la base de nos conseils techniques s'effectuent en dehors de notre influence et sont de la responsabilité exclusive de l'utilisateur. L'utilisateur n'est pas dispensé de contrôler l'aptitude des produits et leurs possibilités d'utilisation pour l'usage prévu.

Pour les produits d'essai, nous ne pouvons garantir un lancement ultérieur de production.

Il revient à la responsabilité du destinataire de nos produits de respecter les lois et conventions existantes. Par ailleurs, les conditions générales de vente dans la version actualisée sont en vigueur.

Utilisez les produits de protection du bois avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.